



Syndicat National CGT du Ministère de l'Agriculture et des Établissements Publics (IFCE, ASP, ANSES, INFOMA, ...)

3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 55 89 - Fax : 01 49 55 55 53

cgt.agri@agriculture.gouv.fr

Crise sanitaire : L'urgence est de consulter les CHSCT !



Informations du mardi 17 mars 2020 / communiqué diffusable aux non adhérent.e.s

Nous revenons vers vous pour un point d'informations sur la crise du système sanitaire et l'évolution des mesures liées aux déclarations du Président de la République qui sans l'annoncer explicitement conduisent à un confinement généralisé.

Confinement généralisé

Toutes les personnes résidentes en France sont confinées à l'exception de celles qui doivent se déplacer pour leur travail ou qui ont des obligations ([doc 1 formulaire pour déplacement](#)). Aussi, les **Plans de Continuité d'Activité (PCA)** rédigés avant cette mesure doivent être réactualisés pour définir précisément les présences physiques incontournables pour le fonctionnement des services et des missions relevant du MAA.

Des agents encore en activité dans les services

Aussi, selon nos informations à ce jour, mardi 17 mars à 17h00, tous.te.s les agents du MAA (Centrale, DRAAF, DAAF, DDT(M), DD(CS)PP) et des établissements publics (EPLEFPA, Sup, ASP, FAM, INAO, IFCE, ...) sont prioritairement en télétravail à leur domicile, selon les **PCA**. Il reste à clarifier l'organisation de certaines missions administratives, techniques et de contrôles :

- Agents de direction des services ;
- Agents des services informatiques ;
- Agents en SIVEP (inspection aux frontières export et import)
- Agents DD(CS)PP contrôles sanitaires en abattoirs ;
- Agents DD(CS)PP requis pour des urgences sanitaires ;
- Agents administratifs et techniques dans les EPLEFPA ;
- Agents dans les exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA ;
- et autres agents pour lesquels nous n'avons pas l'information ;



En cas de risques : exercez votre droit de retrait

La CGT Agri rappelle que dans le cas de divergences sur des dangers graves et imminents nous incitons les agents à mettre en œuvre leur droit de retrait et nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans ce sens.

Réunion en Urgence des CHSCT

La **CGT Agri**, lors de l'entrevue avec le Ministre, vendredi 13 mars ([Doc 2 compte-rendu ci-joint](#)) a demandé que les représentant.e.s des Organisations Syndicales, via les **CHSCT** et à défaut les CoHS (EPLEFPA) soient informé.e.s des décisions prises par les réunions de direction et les CODIR et que les Plans de Continuité d'Activité, au fur et à mesure de leur rédaction et actualisation, soient transmis au élu.e.s **CHSCT** pour qu'il.elle.s analysent les risques auxquels sont exposés les agents, l'effectivité de la mise en œuvre des mesures barrières, l'adaptation de l'organisation des services proposée dans les **PCA**.

Aussi pour la **CGT Agri**, nous réitérons notre demande de réunion en urgence des **CHSCT** afin d'étudier les points évoqués précédemment et les nouveaux tels que, la multiplication de situations de travailleur.se.s isolé.e.s, notamment dans les EPLEFPA, les conséquences psychiques du télétravail et de la dématérialisation...



Établissements d'Enseignement : quelques dérives autoritaristes sous couvert d'autonomie !

La succession des déclarations et des décisions prises par le Gouvernement (Passage au stade 3 samedi 14 mars et confinement généralisé lundi 16 mars) a conduit à un décalage avec les instructions envoyées par le MAA et la DGER (jeudi 12 mars et actualisées samedi 14 mars matin) aux chef.fe.s de services et directeur.trice.s d'établissement. Si nous notons avec satisfaction la réactivité et le discernement dont ont fait preuve nombre de cadres, nous constatons avec regret de plusieurs situations inappropriées d'autoritarisme, notamment dans les établissements d'enseignement technique et supérieur. Des directions seules et sans recourir à la consultation des élu.e.s **CHSCT**, malgré les instructions très claires du Premier Ministre, ont imposé des réunions physiques des personnels ce lundi 16 mars. D'autres directions, arguant de l'autonomie des EPLEFPA, ont fait une distinction entre les services des Lycées, des CFAA et des CFPPA. Elles ont justifié leurs positions au motif qu'elles attendaient des instructions des Régions (responsables des marchés publics de formation et des personnels techniques) et du Ministère du Travail pour les CFAA. Il est à noter que les instructions du Ministère du travail étaient disponibles dès le samedi 14 mars et demandaient très clairement la fermeture des CFA.

Alors que dans les services déconcentrés du MAA, les consignes ont été adaptées et mises en œuvre au fur et à mesure des instructions reçues par le Ministère et les Préfectures, la **CGT Agri** note une fois de plus les velléités d'autonomie de certaines directions d'EPLEFPA. S'estimant seules maîtres à bord, ces dernières contreviennent, par leurs décisions unilatérales, à l'intérêt général et aux enjeux de mise en sécurité des usagers et des personnels.

Des difficultés pour assurer la continuité pédagogique

Si la **CGT Agri** salue les efforts de tou.te.s pour assurer la continuité pédagogique avec notamment la mise à disposition gratuite de toutes les ressources des éditeurs publics (EDUTER) et privés avec l'ouverture des plateformes d'enseignement à distance, nombreux sont les collègues qui font part de difficultés pour la mise en œuvre de cette continuité : fracture numérique et sous-équipement des foyers, difficulté de connexion liée à la saturation des serveurs, temps de travail important pour modifier les séances en modalité à distance, difficulté de maîtrise des outils informatiques par les collègues

Ressources en accès libre : des risques pour la propriété intellectuelle

Dans un monde où la formation est devenue une marchandise banale, la **CGT Agri** s'inquiète des risques liés à la production massive de supports de formation dématérialisés en accès libre ou déposés sur des plateformes non contrôlées par la puissance publique, telles que Pronote® Google Drive®.... Nous allons interpellier dès aujourd'hui, par courrier le MAA pour garantir la propriété intellectuelle de ces productions (progressions, séquences, séances, supports...) et demander la mise en place de mesures afin d'éviter les piratages et récupérations de données. Personne n'est en droit de s'approprier dans un objectif lucratif et marchand, les productions intellectuelles des salarié.e.s du service public. Ces productions sont un bien commun et public : elles doivent le rester !

Les limites du télétravail généralisé

La mise en œuvre du télétravail, en application des **PCA**, conduit à de nombreuses interrogations des collègues du MAA quant aux équipements disponibles, à la charge de travail, aux dispositifs d'enregistrement du temps de travail, aux modalités de contrôle de l'activité et à la réelle capacité des serveurs des messageries professionnelles. Pour la **CGT Agri**, au-delà des discours rassurants des autorités (voir **Doc 2 discours du DGER**), la mise en œuvre du télétravail généralisé modifie de façon importante les processus de travail et risque de générer des situations de souffrances au travail. Il est donc nécessaire de réunir au plus vite en visioconférence les **CHSCT** pour analyser ces situations et faire de propositions d'aménagement et d'accompagnement des agents (**Doc 3 modèle de saisine des CHSCT**)

Crise du Système de Santé = Crise du service public !

Pour la **CGT Agri**, cette crise du système sanitaire, dont le déclencheur est le Covid 19, est la conséquence des politiques d'austérité et de fragilisation du service public, dont celui de la santé. Si nous prenons acte du report de la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage et du projet de loi sur la retraite à point (**doc 4 communiqué intersyndical**). Nous n'avons aucune confiance dans les déclarations du Gouvernement sur sa soit-disante inflexion de la politique d'austérité. Aussi, nous appelons tous les collègues à réfléchir à de nouvelles modalités d'action dans le cadre du confinement, en prenant exemple sur l'Italie et l'Espagne (lien vidéo). Dès la fin du confinement, nous reprendrons la mobilisation dans la rue contre les projets rétrogrades du gouvernement, en espérant que cet épisode de crise du système sanitaire aura fait prendre conscience au plus grand nombre, de l'importance du service public, dont celui des missions de l'Agriculture de l'Alimentation et des Territoires Ruraux.

Les militant.e.s de la **CGT Agri** continuent leurs activités syndicales à l'aide des outils des réseaux sociaux, sont à la disposition de tou.te.s les collègues pour les accompagner dans cette situation inédite de confinement et contribueront à la poursuite de la mobilisation sous de nouvelles formes à définir ensemble.